Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00529 Publié le 5 novembre 2026

Arrêté n° AP-2026-DSF-2700 du 5 novembre 2026

Autorisant le passage de conduites d'eau sur un lot domanial, sis commune de Bourail, au profit de M. Nicolas Hugot

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2020-715/GNC du 26 mai 2020 fixant les attributions et portant organisation des services de la direction des services fiscaux (DSF) ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0367 du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Aurélia Lozach en qualité de directrice des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DSF-0662 du 26 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté AP-2026-DSF-2131 du 25 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-DSF-1671 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature à la directrice, au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande formulée par M. Nicolas Hugot du 12 septembre 2026,

ARRETE

Article 1er : M. Nicolas Hugot est autorisé à occuper le lot SN (NIC : 353294-7759), section Haute Téné, sis commune de Bourail, appartenant au domaine de la Nouvelle- Calédonie, pour le passage d'une conduite d'eau, d'une longueur de 9 mètres environ, nécessaire aux besoins de son activité agricole.

Article 2 : Les conditions de cette opération seront fixées dans une convention.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation La directrice des services fiscaux

AURÉLIA LOZACH

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00529 Publié le 5 novembre 2026

Arrêté n° AP-2026-DSF-2700 du 5 novembre 2026

Autorisant le passage de conduites d'eau sur un lot domanial, sis commune de Bourail, au profit de M. Nicolas Hugot

Annexe 1

DITTT
Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

COMMUNE DE BOURAIL
SECTION HAUTE TENE

Parcelle SN - (NIC : 353294-7759)
surface de 13ha 35a env.

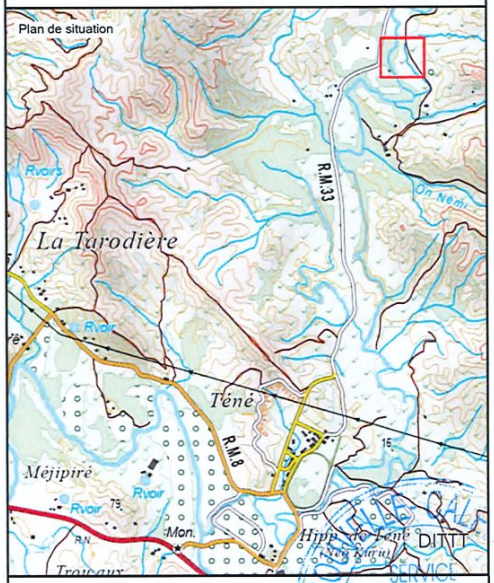
Echelle:1 :1 500

D.I.T.T.T Bureau du cadastre
Plan dressé le 09/10/2026 par ST

Légende

- Captage
- Conduite
- Parcellaire

Système géodésique RGNC 1991-93 - Projection LambertNC



Le Chef du Service
Topographique de la D.I.T.T.T.
C. DUMAS-PILHOU

